

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine sur la commune principale de l'AIOT ZA du Val de Moine 49230 SEVREMOINE.

La référence de votre dossier est A-3-TR5AHDF8 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 19/09/2023 à 12h38 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **0100027822**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **48451080500027**

Organisme : **ATLANCE INGENIERIE ENVIRONNEMENT**

Fonction : **GERANT**

Personne morale

N° SIRET **20006001000010**

Raison sociale **Communauté d'agglomération de Mauges Communauté**

Forme juridique **Etablissement public de coopération intercommunale**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 rue Robert Schuman

La Loge

49230 SEVREMOINE

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

Fonction : **Responsable de service**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Déchèterie de Saint-Germain-sur-Moine**

Description des activités :

Construction d'une installation de collecte de déchets dangereux et non dangereux apportés par le producteur initial (déchèterie).

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

ZA du Val de Moine

49230 SEVREMOINE

X : 388495

Y : 6676850

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
		Collecte de			

2710	2710-1-b	déchets apportés par le producteur initial	Quantité susceptible d'être présente 4.5 t	DC
2.1.5.0	2	Rejets d'eaux pluviales	Surface 1.15 ha	D

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets produits par l'installation sont des déchets d'activité de bureau et de restauration du personnel. Les papiers et emballages sont déposés dans les points d'apport volontaire disponibles sur le site. Les déchets alimentaires sont mis dans le bac d'ordure ménagères de l'installation. L'ensemble de ces déchets sont ensuite collectés par le service de collecte de la collectivité car l'installation est intégré au circuit de collecte des ordures ménagères et sélectives.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Au vu de l'activité de l'installation, du risque incendie associé et des prescriptions de la réglementation, une citerne aérienne est mise en place, d'un volume de 120 m³, permettant la disponibilité en eaux de 60 m³/h pendant 2h à une pression minimale de 1 bar.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

L'exploitant dispose de détecteur de fumée dans les locaux. L'exploitant dispose de moyen d'alerte des services d'incendie et de secours (téléphone). En plus, de la citerne aérienne, l'installation est dotée d'extincteurs (à eau, à mousse et à poudre) disposés stratégiquement à différents endroits de l'installation et adaptés au risque et à la nature de l'incendie associé. Le site dispose également d'une prise d'eau (bouche d'eau incongelable) permettant de suppléer les moyens cités précédemment.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
Demande d'Enregistrement au titre de la rubrique 2710-2-a.	19/09/2023	DREAL
L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)		